

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 5

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

**Représentés:** Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Soutien à l'ingénierie des OGS et GSF - Demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site(OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseroas, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

En 2024, l'ambition de la politique nationale des Grands Sites de France est appuyée par une dotation financière complémentaire de soutien aux structures gestionnaires des projets OGS et GSF.

Ce soutien prend la forme d'une enveloppe de crédits d'ingénierie dédiée à la mise en place d'une équipe de pilotage et d'animation. La DREAL Occitanie qui comporte 13 territoires éligibles (c'est-à-dire dotés d'un programme d'actions OGS ou GSF validé...) vient d'être dotée d'une enveloppe à l'échelle régionale de 715 000 €.

La DREAL a officiellement informé le Pays par courriel le 24 janvier puis à l'occasion de la réunion du Comité de pilotage de l'OGS le 30 janvier dernier qu'il pouvait bénéficier en 2024 d'une subvention exceptionnelle d'un montant pouvant aller jusqu'à 55 000 €.

Pour rappel, en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, le Pays a pour missions d'assurer :

- l'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre de la démarche, du projet et du programme d'actions de l'OGS, en lien avec la DREAL,
- le portage du poste de chargé de mission OGS (sa rémunération, son encadrement en ingénierie, et en moyens techniques et administratifs),
- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs concernés (habitants, associations, collectivités, organismes publics d'appui et de conseil, services de l'État, ...),
- l'information et la communication sur l'OGS envers les habitants, les élus, et les institutionnels,
- l'organisation, la préparation, la présidence, l'animation et le secrétariat des instances et réunions de concertation appelées à se réunir dans le cadre de l'OGS (comité des élus, ateliers élus/techniciens, comité technique de l'OGS, comité de pilotage de l'OGS, réunions d'information...),
- la coordination, le montage et le suivi technique, administratif et financier du programme d'actions de l'OGS (rédaction des cahiers des charges, recherche de financements, mise en œuvre opérationnelle...),
- la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (élaboration de schémas de référence, mission d'appui et de conseil,...) à l'échelle du périmètre de l'OGS,

- l'accompagnement et le suivi des opérations liées à l'OGS, portées par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés,
- une veille et un suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS,
- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France (GSF), et ce en contact régulier avec les services de l'État,
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF,
- la participation et la représentation institutionnelle du Grand Site et de l'OGS dans les instances extérieures et les réseaux : départemental, régional, national (RGSF)...

Au-delà de l'ensemble de ces tâches, durant toute l'année 2024, la mission OGS du Pays est également mobilisée dans l'élaboration du dossier de candidature au label GSF. En effet, à la demande des élus du Grand Site, le Pays souhaite pouvoir être en mesure de valider localement le dossier de candidature au label GSF en comité de pilotage de l'OGS et en comité syndical en décembre 2024, et ce, avant transmission aux instances nationales dans l'objectif de pouvoir bénéficier de l'attribution du label GSF d'ici la fin de l'année 2025...

Dans ce contexte, il est proposé de renforcer les moyens humains d'animation /coordination de l'OGS en réaffectant intégralement sur la mission OGS un ETP existant déjà au sein de l'effectif du Pays.

Il s'agira pour ce poste d'assistante de mission OGS d'assurer notamment les missions suivantes :

- Appui et suivi des travaux et projets menés par le chargé de mission OGS,
- Appui à l'organisation et au secrétariat des réunions et événements OGS,
- Appui à la réalisation et mise en forme des documents de travail techniques, administratifs, financiers, et des supports de communication,
- Gestion de la photothèque du Grand Site et de l'OGS,
- Gestion des listings et bases de données,
- Réalisation et mise en forme de travaux de bureautique,
- Classement et archivage des données et documents,
- Recherche, collecte et sauvegarde des informations à la demande,
- Travail en collaboration étroite avec la DGS, le chargé de mission OGS, la chargée de communication, et l'assistante du pôle ressources et moyens...

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires de l'assistante de mission OGS et frais annexes (de 15%), s'élève à 52 235 € TTC pour lequel le financement de la DREAL est sollicité à hauteur de 52 235 €.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,  
Jean ARCAS

